À envoyer à : ce.dipe@ac-nantes.fr avec nantes@sgen.cfdt.fr en copie.

"Je conteste la décision de non-recevabilité de ma candidature à l'accès à la classe exceptionnelle.

Cette décision ne me paraît pas conforme à l'arrêté du 10 mai 2017 fixant la listedes conditions d'exercice et des fonctions particulières des personnels des corps enseignants d'éducation et de psychologue au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche prises en compte pour un avancement à la classe exceptionnelle.

Vous pouvez détailler ici votre situation particulière

Je demande que cette décision soit soumise à l'avis de la CAPA."